

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 01-2023**

SÉANCE DU 22 MARS 2023

Réaménagement de la place Neuve et de ses abords

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 67'000.00

selon autorisation générale, octroyée par le Conseil communal.

La place Neuve et ses abords (toit de la Migros, place et jardin de l'EMS, tronçon Est de la « rue du Village ») sont des espaces publics majeurs du centre-ville de Pully. Ils présentent toutefois un caractère vétuste, très peu d'ombrages et n'offrent pas les qualités de séjour attendues. D'importants potentiels de requalification existent mais ces éléments nécessitent d'être étudiés, en concertation avec leurs usagers.

Afin de préciser ces potentiels, une première phase test sera menée en 2023 sur une durée d'un an, avec des aménagements provisoires et adaptables, réalisés de manière participative et évolutive. Cette démarche permettra de construire une nouvelle image de ces espaces avec les usagers et aboutira à l'élaboration d'un guide en vue de leur réaménagement définitif.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre de mener à terme cette phase test. Sur cette base, la Municipalité sera en mesure de présenter à votre Conseil un préavis afin de solliciter les crédits pour pérenniser tout ou partie des aménagements provisoires.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 15 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

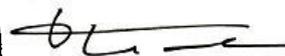
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner